



Risque d'interruption de l'éclairage public dans les avenues du Parc

Nous sommes navrés de vous faire part d'un risque que nos avenues soient privées d'éclairage dans les tous prochains jours. Cette interruption ne concerne en aucun cas vos habitations.

Cette possible interruption est à replacer dans le cadre des attermolements de RESA et de la Ville de Liège qui ne semblent pas accomplir les démarches nécessaires pour concrétiser leur engagement de reprise effective des consommations d'éclairage d'un réseau qui est devenu communal depuis que nous en avons été expropriés.

Nous mettons tout en œuvre par l'intermédiaire de notre avocat afin d'obtenir à l'amiable que les menaces actuelles d'interruption de fourniture ne soient suivies d'effet. Nous souhaitons également, à cette occasion, résoudre de manière définitive et par le dialogue avec les parties prenantes, ces questions de prises en charge des consommations passées, actuelles et futures, lesquelles ne sauraient plus incomber à l'APPC.

A défaut d'une évolution constructive, nous n'aurons d'autre choix que d'introduire les actions judiciaires requises afin d'éviter à nos résidents de devoir encore supporter le coût de l'éclairage de nos avenues.

Nous sommes bien désolés de cette situation mais nous sommes contraints de nous montrer inflexibles vu l'importance des montants financiers en jeux.

Nous rappelons ci-dessous la chronologie et l'enchaînement des faits.

En 2015, dans le cadre d'une nouvelle réglementation wallonne en matière d'énergie et sur injonction de la CWaPE, l'APPC s'est vue contrainte de céder son réseau privé de distribution électrique à RESA, gestionnaire public territorialement compétent.

Comme suite logique de cette expropriation, l'APPC a entamé dès ce moment des discussions pour la reprise du réseau d'éclairage de nos avenues par la Ville. Au terme d'un processus décisionnel assez long au sein des instances de la Ville, l'APPC a gratuitement cédé, en 2017, son dispositif d'éclairage à la ville qui s'est engagée à l'intégrer dans son parc d'éclairage communal.

Dans l'attente du basculement effectif des consommations de l'éclairage désormais public vers la Ville de Liège, l'APPC a fait l'avance des frais de la consommation électrique. Ceci afin d'éviter de plonger nos avenues dans le noir à la nuit tombante. Le remboursement de ces avances fut, bien entendu, demandé à la Ville, mais en vain jusqu'à ce jour.

En date du 5 mai 2020, la Ville de Liège nous annonce enfin la reprise effective par ses soins et via RESA des consommations du réseau désormais municipal. Nous en informons dûment le fournisseur

TOTAL et lui retournons systématiquement les factures qu'il continue à nous adresser alors qu'elles ne nous concernent plus.

Par courrier daté du 25 février 2021, TOTAL nous informe qu'il a introduit auprès de RESA une demande d'interruption de fourniture d'électricité qui sera effective dans un délai de 30 jours.